

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 327

Contrat de location d'un véhicule de type autocar sans chauffeur avec la société de location cars marie

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Considérant les besoins de la ville en matière de déplacement de groupe, qu'il s'agisse des déplacements scolaires, périscolaires ou liés à l'utilisation des différents services communaux,

Considérant la nécessité de procéder à la location d'un autocar sans chauffeur,

Vu la proposition émanant de la société Location Cars Marie,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 : Il sera procédé à la passation d'un contrat de location d'un véhicule de type autocar sans chauffeur entre la ville de Neuilly-Plaisance, sise 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360), représentée par son Maire, Monsieur Christian DEMUYNCK, et la société LOCATION CARS MARIE, sise 30 rue Louise Michel à Aulnay-sous-Bois (93600) représentée par Madame Marie-Pierre FRANZI.

Article 2 : Le contrat est valable 12 mois, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 3 : Le montant mensuel de la location est de 3 300,00 euros HT, soit 3 960, euros TTC.

Article 4 : Il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors du prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 18 octobre 2024.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 30/10/2024



Christian DEMUYNCK
Maire

Date de réception en préfecture
19300498-20241018-DM-DGS-2024327-CC
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024